

AIDES DISPONIBLES

Aides au développement des Clubs : SAISON 2021



COMITÉ
GIRONDE



AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE*

AIDE COMITE : 20€/enfant nés entre le 01/10/2014
et le 01/10/2002

*Cette aide concerne les enfants dont les parents bénéficient de l'ARS

MISE EN PLACE D'UNE ACTION TENNIS A L'ECOLE*

Cette action doit s'inscrire dans le cadre de la convention établie
avec l'académie de la Gironde

Aide à la mise en place d'une découverte ou d'un cycle
tennis pendant le temps scolaire encadrée par un BE/DE

AIDE COMITE : 150 € (plafond par club et par an)

*Le montant de l'aide pourra varier en fonction du nombre de classes
concernées et/ou du nombre d'interventions

FETE DU TENNIS 05 & 06 JUIN 2021*

Aide à la mise en place d'une action encadrée par un BE/DE
et/ou achat de matériel pédagogique

AIDE COMITE : 100 € (plafond par club et par an)

*Inscription sur la plateforme FFT obligatoire

AIDE AU TRANSPORT SUR EVENEMENTS*

Aide à l'organisation de déplacements d'un groupe de
jeunes sur évènements tennistiques de haut niveau en
Gironde

AIDE COMITE : 75 € (plafond par club et par an)

*Cette aide concerne les clubs situés hors Bordeaux Métropole

TENNIS ADAPTE (personnes en situation de handicap mental)



Aide à la mise en place d'une animation/compétition tennis
adapté encadrée par un BE/DE.

AIDE COMITE : 100€

Aide à la mise en place d'un cycle tennis adapté (avec 4
nouveaux licenciés) de 10H encadré par un BE/DE

AIDE LIGUE : 150 € / COMITE 100€ : TOTAL 250 €

PARATENNIS

(tennis fauteuil et tennis malentendants)



Aide à la mise en place d'une animation/compétition
Paratennis encadrée par un BE/DE.

AIDE COMITE : 100 €

Aide à la mise en place d'un cycle ou stage Paratennis (avec
4 nouveaux licenciés) encadrée par un BE/DE.

AIDE LIGUE 150 € / COMITE 100€ : TOTAL 250 €

CITA

(centre initiation au tennis pour adultes/ados)*



Action spécifique pour les nouveaux licenciés ados/adultes
Cette aide concerne la création d'un nouveau groupe au
printemps 2021 (à partir du 1^{er} avril)

AIDE LIGUE : 200 €

*Aide limitée à 1 groupe par an et par club

TROPHEE DU DEVELOPPEMENT



Action visant à valoriser et récompenser les clubs les plus
dynamiques en matière de développement.

5 catégories en fonction du nombre de licenciés

100 clubs de la ligue recevront une dotation financière.

ACTION PILOTE 2021 : PROJET CLUB

Mise en place de 2 actions ou plus en lien avec le diagnostic
ayant pour objectif la recherche de nouveaux licenciés, la
fidélisation, la promotion et le développement du tennis au
sein du club (public cible : jeunes/adultes non compétiteurs).

AIDE COMITE : 250 € (plafond par club et par an)

*Hors aides spécifiques décrites dans le document

AIDES DISPONIBLES

Aides au développement des Clubs : SAISON 2021



COMITÉ
GIRONDE



DEMARCHE CLUB/COMITE

LE CLUB S'ENGAGE A :

- Licencier tous ses adhérents,
- Être représenté lors de l'assemblée générale du Comité, de la Ligue, ainsi qu'aux réunions de secteurs du Comité*.
- Compléter une fiche aide aux clubs (tennis à l'école, fête du tennis, tennis adapté/paratennis) et réaliser un compte-rendu.
 - Ou renvoyer le bordereau spécifique accompagné des justificatifs ARS pour l'aide à la pratique sportive.
 - Ou déposer un dossier spécifique avant la mise en place d'un CITA.
 - Ou s'inscrire pour participer au Trophée du développement.
 - Ou déposer un dossier spécifique avant la mise en place de l'action pilote « projet club ».

**Nous prendrons en compte l'émargement aux dernières convocations. En cas d'absence, l'aide financière du comité sera annulée.*

LE COMITE S'ENGAGE A :

- Aider les clubs dans leurs projets de développement,
- Etudier toutes les demandes des clubs
- Verser l'aide après la réalisation de l'action et la réception des documents nécessaires au règlement.

IMPORTANT : Le comité, en cas d'aide accordée au club, se donne le droit d'assister aux actions de développement engagées par celui-ci.

Rappel de la procédure d'aide aux clubs :

1. Prendre contact avec le Conseiller en Développement en amont du projet,
2. Le dossier complet est remis avant les dates limites de dépôt prévues : 31/01/2021 pour l'aide à la pratique sportive, entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021 pour les CITA et tout au long de l'année sportive pour les autres.
3. La commission développement examine le dossier et décide de l'attribution de l'aide,
4. L'aide est versée au club après réalisation de l'action et retour du compte-rendu.

CONTACT et INFOS

Conseillère en Développement
Territoire Nord/Est
Virginie MOINEAU 07.86.59.76.12
virginie.moineau@fft.fr

Conseiller en Développement
Territoire Sud
Julien PAILLAUD 06.84.96.53.05
julien.paillaud@fft.fr

Conseillère en Développement
Territoire Centre/Ouest
Sylvie OSTIER 06.66.95.13.98
sylvie.ostier@fft.fr